

PARTICIPANTS RECHERCHÉS

ÉTUDE PORTANT SUR LES HALLUCINATIONS AUDITIVES

Notre projet de recherche vise à comparer la Thérapie Avatar à la Thérapie Cognitive-Comportementale.

Nous sommes à la recherche d'hommes ou de femmes qui :

- ✓ sont âgés de 18 ans ou plus ;
- ✓ ont un diagnostic de schizophrénie/trouble schizo-affectif ;
- ✓ ont des hallucinations auditives verbales ;
- ✓ ont fait plus de trois essais d'antipsychotiques ;

- ne présentent pas d'antécédents de troubles neurologiques ;
- ne sont pas sous curatelle ou tutelle (à l'exclusion de la tutelle aux biens) ;
- ne présentent pas de trouble lié à l'usage d'alcool et de drogues depuis les 12 derniers mois ;
- ne suivent pas déjà une thérapie cognitive comportementale.

L'étude comporte ces deux premières étapes :

1. Évaluation clinique.
2. Randomisation des participants en deux groupes :
 - Groupe 1 Thérapie Avatar
 - Groupe 2 Thérapie Cognitive-Comportementale

Les étapes subséquentes seront expliquées lors de la rencontre initiale avec l'un des membres de notre équipe. L'étude peut se dérouler au centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM) ou à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal (IPPM). Un dédommagement est prévu pour les déplacements et le temps de participation à l'étude. Vous trouverez au verso un résumé du projet de recherche.

Pour nous recommander des patients ou pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer au 514-251-4000, poste 3212.

RÉSUMÉ

Le projet porte sur la question de l'autorégulation émotionnelle chez le patient schizophrène résistant au traitement (SRT). La démarche proposée vise à permettre aux participants de développer un meilleur contrôle sur les manifestations envahissantes et perturbatrices des voix qu'ils entendent. Pour compléter les traitements pharmacologiques, différentes approches psychologiques ont été développées. L'intervention psychologique la plus couramment utilisée est la thérapie cognitive comportementale (TCC). En particulier, Chadwick et Birchwood ont développé un modèle cognitif complet d'hallucinations auditives, qui est la base de la TCC pour les voix. Cependant, la TCC a une efficacité faible à modeste dans la réduction de la psychose. Les séances de Thérapie Avatar sont des occasions uniques pour cette population d'apprendre à réguler leurs émotions à l'aide de la réalité virtuelle. Ainsi, le projet proposé cherchera à comparer la Thérapie Avatar à un traitement comparable de TCC de 9 séances avec l'objectif principal de recueillir des données pilotes sur la supériorité potentielle de la Thérapie Avatar. La méthodologie est basée sur l'utilisation d'images de synthèse malléables qui sont personnalisées par les participants de façon à représenter le visage associé à la voix entendue lors des hallucinations. Ce visage est par la suite utilisé en temps réel à travers un protocole de traitement visant à permettre au participant d'apprivoiser et de moduler ses réactions émotionnelles dans ce contexte. Ce protocole est administré par un clinicien (Dr Alexandre Dumais, dans le cadre de notre projet) qui interagit par le biais du personnage de synthèse avec le participant. Les changements dans l'activité neuronale en réponse aux hallucinations auditives seront évalués en exposant les patients à des images de visages humains, à réfléchir à des adjectifs personnels et à rester dans un état de repos, alors qu'ils sont dans une séance d'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf). L'essai antérieur de Leff et al. a montré un effet important de la Thérapie Avatar sur les hallucinations auditives dans la schizophrénie. De même, nos propres données préliminaires montrent des effets similaires. Les deux groupes commenceront par une évaluation clinique de base avant la randomisation. Ensuite, pour le groupe affecté à la Thérapie Avatar (groupe 1), l'évaluation sera suivie par la création de leur avatar la semaine suivante. Les sujets recevront 6 séances de Thérapie Avatar de 30 à 45 minutes (1 séance par semaine). À la fin de la Thérapie Avatar, les participants auront une évaluation clinique post thérapie. Pour ceux qui accepteront de participer à l'IRM, 2 séances seront effectuées avant et après la Thérapie Avatar. Les participants du groupe TCC (groupe 2) recevront 9 séances hebdomadaires consécutives de 1 heure de TCC. Après les 9 séances, ils recevront une évaluation clinique post-traitement. La durée de la participation sera de 9 et 11 semaines pour la Thérapie Avatar et la TCC respectivement. Ensuite, il y aura 3 suivis pour les 2 groupes à 3, 6 et 12 mois.

Chercheur principal : Alexandre Dumais, alexandre.dumais@umontreal.ca

Co-chercheur principal : Stéphane Potvin, stephane.potvin@umontreal.ca